

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 8 février 2023

N° 20

Objet : Approbation du plan
d'actions du Contrat d'Objectif
Territorial

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°44 du 9 décembre 2020 approuvant l'engagement de PAA dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) proposé par l'ADEME puis par délibération n°3 du 17 février 2021 approuvant la création d'un contrat de projet de 4 ans pour l'élaboration et l'animation de ce COT, Provence Alpes Agglomération s'est engagée dans un processus d'amélioration continue en matière de transition énergétique et d'économie circulaire.

Le Contrat d'Objectif Territorial doit se dérouler jusqu'en 2025. Il engage la collectivité à concrétiser ses plans d'actions en matière de transition écologique, en particulier le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en février 2020 et qui arrive aujourd'hui à mi-parcours de sa mise en œuvre.

L'objectif de ce contrat est d'évaluer de manière exhaustive et chiffrée, l'action de PAA dans le domaine de la transition écologique et énergétique et d'impulser sa mise en œuvre à travers deux outils constituant les deux axes du COT : les référentiels « Climat Air Energie » et « Economie Circulaire ». Ils se présentent sous la forme de grilles d'évaluation permettant de mesurer, par domaine, les forces et faiblesses de la collectivité.

Ces référentiels, renseignés et audités chaque année par un expert mandaté par l'ADEME, ont permis en 2022 d'établir un état initial des actions et pratiques de PAA en attribuant deux notes de référence qui permettent de définir la marge de progression attendue d'ici 2025.

Ce système de notation révisé annuellement est corrélé à une aide financière maximale de l'ADEME de 350 000 € sur quatre ans.

Suite à la réalisation des deux audits en 2022 et la remise à l'ADEME du rapport de la phase 1 du COT en fin d'année, un premier versement forfaitaire de 75 000 € a été attribué.

Il permet le financement à 100% du poste de chargé de mission dont la création a été actée par la délibération du 17 février 2021. Le versement des 275 000 € restants est conditionné par l'engagement dans la phase 2 du COT et par la progression qui sera réalisée dans les trois prochaines années. Le solde sera donc établi suite à l'audit final en 2025, proportionnellement au niveau d'atteinte des objectifs de progression fixés par l'ADEME.

La phase 1 a permis de renforcer la transversalité entre les services et les délégations ; de réaliser un état des lieux exhaustif au regard des enjeux climatiques ; enfin de bâtir une proposition de programme pluriannuel d'actions.

Cette dernière étape, structurante, favorise l'atteinte du score final fixé par l'ADEME.

Le plan d'actions qui vous est proposé constitue une actualisation du PCAET.

L'adoption de ce plan d'actions marque l'engagement de PAA dans la phase 2 du COT et l'accélération de la mise en œuvre du PCAET dont le rapport final est également fixé en 2025.

Ces deux documents forment donc une feuille de route pour la transition écologique et énergétique de Provence Alpes Agglomération.

Conformément à la délibération n°03 du 17 février 2021, l'engagement dans la phase 2 implique le prolongement du contrat de projet permettant le pilotage du COT jusqu'à son terme.

Il vous est donc demandé d'approuver le programme pluriannuel d'actions présenté en annexe.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Le secrétaire de séance,

Patricia GRANET-BRUNELLO



René VILLARD

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-20_08022023